

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES INTERRÉGIONALE AUMALE - BLANGY-SUR-BRESLE

Assemblée Générale du 17 avril 2019

Le mercredi 17 avril 2019 à 20h15, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Christian ROUSSEL.

Etaient présents :

5 délégués d'Aumale, 1 délégué de Bazinval, 1 délégué de Biencourt, 6 délégués de Blangy-sur-Bresle, 1 délégué de Bouillancourt-en-Séry, 2 délégués de Bouttencourt, 1 délégué de Campneuseville, 1 délégué de Criquiers, 1 délégué d'Ellecourt, 1 délégué de Fallencourt, 2 délégués de Foucarmont, 1 délégué de Frettemeule, 1 délégué de Guerville, 1 délégué de Haudricourt, 1 délégué de Hodeng-au-Bosc, 1 délégué des Landes Vieilles et Neuves, 1 délégué de Maisnières, 1 délégué de Martainneville, 1 délégué de Morienne, 1 délégué de Nesle-Normandeuse, 1 délégué de Nullemont, 1 délégué de Pierrecourt, 1 délégué de Réalcamp, 1 délégué de Rétonval, , 1 délégué de Rieux, 1 délégué du Ronchois, 1 délégué de Saint-Léger-aux-Bois, 1 délégué de Saint Martin au Bosc, 1 délégué de Saint Maxent, 1 délégué de Saint-Riquier-en-Rivière, 1 délégué de Tilloy-Floriville, 1 délégué de Vieux Rouen sur Bresle, 1 délégué de Vismes-au-Val.

Etaient excusés :

M. BAUDON (procuration à M. CHAIDRON) - Aubéguimont, M. DENIS - Aubermesnil-aux-Erables, M. LUCAS (procuration à M. F. SELLIER) - Aumale, M. PLOUVIER, M. NDIKI MAYY (procuration à M. VIALARET) - Blangy sur Bresle, Mme BENOIT - Caule Sainte Beuve, Mme FERON - Conteville, M. MOREL - Dancourt, M. Jean Claude BLONDIN - Illois, M. DENISE - Marques, M. QUENOT (procuration à M. NANTOIS) - Monchaux-Soreng, M. BACOUEL - Ramburelles, M. ALIX-THIEBAUT (procuration à M. ROUSSEL) - Richemont, Mme COUET (suppléée) - Saint Martin au Bosc, Mme CREPT - Villers-sous-Foucarmont.

Comptes administratifs 2018 et comptes de gestion :

Monsieur Claude VIALARET, vice-président, présente au Conseil Communautaire les comptes administratifs 2018 :

Budget Principal :

Section de fonctionnement équilibrée à :	2 571 565.77 €
Section d'investissement équilibrée à :	133 622.39 €

Budget « Plan de développement local » :

Section de fonctionnement équilibrée à :	97 423.00 €
Section d'investissement équilibrée à :	- 280 049.34 €

Budget « Gestion déchets ménagers – secteur Blangy/Bresle » :

Section de fonctionnement équilibrée à :	2 326 075.02 €
Section d'investissement équilibrée à :	- 232 620.61 €

Budget «Gestion déchets ménagers – secteur Aumale» :

Section d'exploitation équilibrée à :	10 752.94 €
Section d'investissement équilibrée à :	93 253.50 €

Budget « Maisons de santé » :

Section de fonctionnement équilibrée à :	0.00 €
Section d'investissement équilibrée à :	- 1 183 757.78 €

Budget « Zone d'activités de la Gargatte » :

Section de fonctionnement équilibrée à :	1 485 615.45 €
Section d'investissement équilibrée à :	2 465 043.29 €

Budget « Ruche industrielle » :

Section de fonctionnement équilibrée à :	45 892.41 €
Section d'investissement équilibrée à :	179 982.41 €

Budget « Travaux hydrauliques » :
Section de fonctionnement équilibrée à : 15 586.42 €
Section d'investissement équilibrée à : - 15 586.42 €

Budget « Transports scolaires » :
Section de fonctionnement équilibrée à : 0.00 €
Section d'investissement équilibrée à : 0.00 €

Budget « Office de tourisme communautaire » :
Section de fonctionnement équilibrée à : 25 543.80 €
Section d'investissement équilibrée à : 0.00 €

Après lecture et explication, M. VIALARET fait procéder aux votes.

Les comptes administratifs 2018 sont adoptés à l'unanimité.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2018 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Gestion fiscale et participations financières :

Taux d'imposition 2019 des taxes directes locales

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité l'application des taux de taxes directes locales suivants :

Taux de Taxe d'Habitation (TH) :0.639 %
Taux de Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) :0.573 %
Taux de Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) :1.29 %
Taux de Cotisation Foncière Entreprises (CFE) :0.554 %

Taux de Fiscalité Professionnelle de Zone :17.00 %.

Taux de T.E.O.M 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité l'application des taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères par zone suivants :

Zone 1 (1 collecte OM hebdomadaire) : 12.51%
Zone 2 (2 collectes OM hebdomadaires) :16.00%

Participation aux frais de transports scolaires 2019/2020:

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité la prise en charge à 100% de la part restante des frais de transports scolaires à destination des collèges, soit 130 € par élève résidant sur le territoire communautaire.

Participation à l'achat des fournitures scolaires des collégiens :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'accorder encore cette année une participation à l'achat des fournitures scolaires des collégiens et ainsi :

- D'attribuer aux collèges d'Aumale et Blangy-sur-Bresle, une participation de 25 € par élève domicilié sur le territoire communautaire, pour l'achat des fournitures scolaires ;

- D'attribuer, par l'intermédiaire des Mairies, 25 € aux enfants scolarisés aux collèges de Gamaches, Oisemont et Eu et également domiciliés sur le territoire communautaire.

Demandes de participations financières :

Considérant les demandes de participations financières reçues :

- INHARI : Convention de suivi animation annuelle pour l'amélioration de l'habitat : 11 107.20 €

- Mission locale du Talou : 17 816.00 €

- Mission locale de Picardie Maritime : 9 089.58 €

- Réseau territorial de promotion de la santé - diagnostic santé du territoire en cofinancement avec l'ARS et la Région Normandie : 5 000 €

- PME Développement : Fonds privé d'avances remboursables destinées aux petites et moyennes entreprises du Nord du département et suivi par Seine Maritime Attractivité – 500 € de part fixe + 500 € par dossier soutenu sur le territoire communautaire.

- Aide à l'organisation du 18ème salon du livre d'Aumale : 400 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le versement des demandes d'aides financières sollicitées.

Budgets primitifs 2019 :

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire les budgets primitifs suivants :

Budget Principal :

Section de fonctionnement équilibrée à : 4 171 281.00 €

Section d'investissement équilibrée à : 2 229 938.00 €

Budget « Plan de développement local » :

Section de fonctionnement équilibrée à : 482 489.00 €

Section d'investissement équilibrée à : 1 117 751.00 €

Budget « Gestion déchets ménagers – secteur Blangy/Bresle » :

Section de fonctionnement équilibrée à : 4 354 890.00 €

Section d'investissement équilibrée à : 622 845.00 €

Budget «Gestion déchets ménagers – secteur Aumale» :

Section d'exploitation équilibrée à : 35 636.00 €

Section d'investissement équilibrée à : 126 174.00 €

Budget « Maisons de santé » :

Section de fonctionnement équilibrée à : 559 108.00 €

Section d'investissement équilibrée à : 2 696 073.00 €

Budget « Zone d'activités de la Gargatte » :

Section de fonctionnement équilibrée à : 4 939 094.00 €

Section d'investissement équilibrée à : 4 934 589.00 €

Budget « Ruche industrielle » :

Section de fonctionnement équilibrée à : 79 668.00 €

Section d'investissement équilibrée à : 197 891.00 €

Budget « Travaux hydrauliques » :	
Section de fonctionnement équilibrée à :	157 641.00 €
Section d'investissement équilibrée à :	204 552.00 €

Budget « Transports scolaires » :	
Section de fonctionnement équilibrée à :	106 330.00 €
Section d'investissement équilibrée à :	0.00 €

Budget « Office de tourisme communautaire » :	
Section de fonctionnement équilibrée à :	32 500.00 €
Section d'investissement équilibrée à :	0.00 €

Après lecture et explication, les budgets primitifs 2019 sont adoptés à l'unanimité.

Maison de santé communautaire de Foucarmont - Autorisation de recours à l'emprunt :

Conformément aux inscriptions budgétaires du budget annexe « Maisons de santé » adopté par délibération du 17 avril 2019 et prévoyant le recours à l'emprunt pour le financement des travaux restant à la charge de la Communauté de Communes Interrégionale de Blangy sur Bresle ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité Monsieur le Président à contracter un emprunt auprès de l'établissement bancaire qui proposera les meilleures conditions financières selon les critères suivants :

- Montant à emprunter : 400 000 € ;
- Durée d'amortissement de 20 ans ;
- Périodicité d'échéances annuelles ;
- Taux d'intérêt annuel fixe ;
- Amortissement à échéances dégressives.

Consultation pour la désignation d'un prestataire d'entretien d'espaces verts des ouvrages hydrauliques :

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité Monsieur le Président à lancer une consultation pour la désignation d'un nouveau prestataire d'entretien d'espaces verts sur une durée de 3 ans.

Monsieur le Président est autorisé à signer les pièces nécessaires à la mise en œuvre et au déroulement du marché avec le prestataire qui sera retenu selon les critères du règlement de consultation.

Réhabilitation d'ouvrages hydrauliques – Consultation pour la réalisation des travaux :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité Monsieur le Président à lancer la consultation pour la désignation des prestataires chargés des travaux de réhabilitation d'ouvrages hydrauliques.

Monsieur le Président est également autorisé à signer les pièces nécessaires à la mise en œuvre et au déroulement du marché avec les prestataires désignés par la commission d'appel d'offres.

Autorisation d'encaissement de chèque d'indemnisation d'assurance :

Considérant la réception du chèque d'indemnisation d'assurance n° 6490576 de 4 699.04 € suite à la dégradation de points d'apport volontaire, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité l'encaissement de ce chèque pour émission du titre correspondant.

Aménagement de locaux communautaires annexes à Aumale :

Acquisition foncière et demande d'aides financières :

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité Monsieur le Président :

- à procéder à l'achat pour 92 000 € de la parcelle AT 0021 sise sur le territoire de la ville d'Aumale, pour l'implantation des locaux administratifs de la Communauté de Communes Interrégionale Aumale – Blangy-sur-Bresle.
- à signer les documents nécessaires à l'achat et à acquitter la Communauté de Communes de tous les frais attenants à cette acquisition foncière restant à sa charge.
- à solliciter les aides financières auprès du Département de la Seine-Maritime et de l'Etat.

Réalisation des travaux d'aménagement :

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité Monsieur le Président à lancer la consultation pour la désignation des prestataires chargés des travaux de réalisation des locaux communautaires à Aumale.

Monsieur le Président est également autorisé à signer les pièces nécessaires à la mise en œuvre et au déroulement du marché avec les prestataires désignés par la commission d'appel d'offres.

Autorisation d'achat d'un véhicule utilitaire :

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité Monsieur le Président à lancer une consultation pour l'achat d'un véhicule utilitaire dans la limite des crédits budgétaires inscrits à l'opération n° 90 du budget principal.

Téléphonie mobile Guerville et Haudricourt - Conventions d'occupation privative du domaine public par Bouygues Telecom :

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte les termes des conventions avec Bouygues Telecom, pour une redevance annuelle due par l'opérateur d'un montant de 500 € nets par site (indexée de 1 % chaque année), et autorise ainsi Monsieur le Président à procéder à sa signature et à sa mise en œuvre.

L'ordre du jour étant épuisé et l'assemblée n'ayant plus de questions, Monsieur le Président clôt la réunion à 21h35.
